REPUBLIQUE RWANDAISE

LICENCE d'IMPORTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Modèle «I»

Loi du 14 juillet 1964

N° 020.000 / 09274

Dates extrêmes de validité

a) pour le dédouanement : et
b) pour le paiement : 30/11/1991
c) pour commande ferme : 31/01/1991
d) pour embarquement

REPUBLIQUE RWANDAISE — BANQUE NATIONALE DU RWANDA

...R : N° 00061654
... sociale : MINADEF
...erce : B.P. 23 KIGALI

FOURNISSEUR : Nom et Adresse : THOMSON -CSF DIVISION TELECOMMUNICATION, B.P.156/92231 GENNEVILLIERS FRANCE

Mode de transport : PAR AVION
- 30 % Contre une lettre de garantie bancaire
Modalités de paiement
- 70% PAR CREDOC A L'EMBARQUEMENT

...tité et description de la marchandise	Tarif douanier	Unité et Quantité statistique	Poids brut
... de télécommunication	85.15.20	KG DIVERS	DIVERS

Pays de provenance des marchandises : FRANCE
Pays d'origine des marchandises : FRANCE

Valeur de la marchandise	Dev.	Montant	Contrevaleur
Valeur FOB à CIF KIGALI	FF	16.639.310	394.308.065 FF
Transport à			
Transport à			
Transport à			
Assurance			
Autres frais			
Valeur CIF KIGALI	FF	16.639.310	394.308.065 FRW

EMARGEMENTS DOUANIERS EXEMPTE DU CONTROLE SGE - BD -

P.O.	N° Déclaration	N° Licence	Tarif douanier	Quantité statistique	Valeur	Poids net	Poids brut

LICENCE D'IMPORTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT PROROGE AU 28/02/1992

LICENCE D'IMPORTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT PROROGE AU 30/09/92

LICENCE D'IMPORTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT PROROGE AU 31/01/1993

LICENCE D'IMPORTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT PROROGE AU 30/04/1993

...MENTS ...IRES	N° Licence	Date	Quantité statistique	Sigle	Montant en devises	Contrevaleur Frw.	Ancien Solde Frw.	Nouveau Solde Frw.
	108274	28/7/91		FRF	344 462,5	7.378.282		
	"	"		FRF	93.670	2.039.411		
	"	4/9/91		FRF	1.943.877,5	42.071.146		
	"			FRF	37.840	823.114		
	"	12/2/92		FRF	544 992	12.295.347		
	"	2/3/92		FRF	1.435.928,75	31.957.025.		
	"	10/3/92		FRF	208.277,5	4.611.431		
	"	6.10.92		FRF	633.473,5	18.063.243.		
	"	8.4.93		FRF	173.327	4.565.121		

...catives jointes : FACTURE PROFORMA DU FOURNISSEUR

... déclare que ces marchandises sont destinées exclusivement au Rwanda et je m'engage à les y ... consommation.

... m'engage à ne pas recourir au crédit ou à ne pas dépasser le crédit dont je bénéficie sans autori... ...ulière, en cas de manquement je paierai une pénalité au plus égale à 5% du crédit irrégulièrement ... minimum de Fr. 10.000.

... le 13/11/90 le Le Ministre de la Défense Nationale
Le Général-Major KAMARIMANA Juvénal
(Signature de l'Importateur)

REPUBLIQUE RWANDAISE — Ministère de la Défense Nationale

Réservé à la Banque Nationale du Rwanda

Rubrique statistique : Machines, appareils et outils.

Kigali le 14 Novembre 1990

REPUBLIQUE RWANDAISE — BANQUE NATIONALE DU RWANDA

Isco 88/274 — 960